

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021 Session Ordinaire
--	---

L'an deux mil vingt et un, le mardi 15 juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 11 juin 2021	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 11
Nombre de conseillers présents : 10	Quorum : 4

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	AEP	Pouvoir à Paul BINEY
3 - M Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	P	
7 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
9 - M. Michel LEGRAND	Conseiller municipal	P	
10 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	P	
11 - M. Sénéric DAGRON	Conseiller municipal	P	

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie Rigoulot est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2021 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

I - Délibérations

Délibération N° 35 / 2021

Devis complémentaire pour les travaux Grande Rue

Des travaux de création d'un réseau d'eau pluviale financé par la commune ainsi que le changement de la canalisation d'eau potable par Chartres Métropole sont en cours dans la Grande Rue.

Le conseil municipal se rend sur place afin de se rendre compte de la situation sur le terrain.

Un devis proposant des travaux supplémentaires par l'entreprise Eiffage est présenté comme suit :

- un talutage pour retenir la terre de la parcelle attenante, (3 584,00 € HT)
- un nettoyage haute pression de la chaussée, (895,92 € HT)
- réfection d'une partie de la bande de roulement avec un bicouche sur une surface de 518 m², (5 252,63 € HT)

Hormis le talutage nécessaire et considérant le projet de réfection totale de cette rue en 2022, le conseil municipal estime que ces travaux de réfection de la bande de roulement ne sont pas indispensables pour le moment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne réaliser que les travaux de talutage présentés dans le devis de l'entreprise Eiffage, pour un montant de 3 584,00 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision,

Délibération N° 36 / 2021

Devis peintures extérieures des logements sociaux, 13 bis rue de l'Arche

Deux devis sont présentés :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
SARL Jean-Jacques PARIS, 28480 Thiron-Gardais	9 454,17 €	10 399,59 €
Quentin RICHARD, 28120 Marchéville (Auto-entrepreneur)		3 089,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de la **M. Quentin RICHARD** pour un montant de **3 089,00 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

II - Questions diverses

- pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire ,
Paul BINEY